

dans ce numéro :

- Sentence favorable dans la chemise P. 2
- La Semaine P. 3
- Jubilé syndical en Belgique P. 4
- Propos aigres-doux à Genève P. 6
- News — Digest P. 8



VOL. XXX — No 27

Montréal, 23 juillet 1954

AVIS

La C.T.C.C. et le journal "Le Travail" occupent maintenant de nouveaux locaux à 8227 boulevard St-Laurent, à Montréal.

Veillez noter ce changement d'adresse, s.v.p.

"Avant de fêter St-Jean-Baptiste

LES CANADIENS-FRANCAIS DOIVENT MANGER"

La spéculation sur les terrains

QUI NOUS DELIVRERA DE CETTE EXPLOITATION ?

Les journaux de la semaine dernière nous ont appris que la spéculation immobilière atteint son paroxysme dans le secteur métropolitain de Toronto.

Les spéculateurs, les propriétaires fermiers, les agents d'immeubles qui ont créé des subdivisions des terrains qu'ils ont achetés dans la périphérie de Toronto empochent actuellement des profits astronomiques. Dans certains cas, une acre de terrain s'est vendue \$10,000.00.

Dans d'autres cas, une ferme qui s'était vendue au prix de \$400.00 l'acre alors qu'elle n'était pas subdivisée en lots, rapporte aujourd'hui \$4,000.00 l'acre quand il s'agit de l'utiliser pour l'habitation.

Ce n'est rien de bien neuf. Un lopin de terre, pas plus grand qu'un lot d'une maison familiale ordinaire, s'est vendu dernièrement pour la somme de \$1,200,000.00 au coeur de Chicago.

Et les journaux de Montréal ne rapportaient-ils pas, il y a quelques semaines, qu'un espace de terrain dans le voisinage du Forum, à l'angle des rues Alwator et Ste-Catherine, avait changé de mains pour la somme de plusieurs millions?

Ces faits se vérifient partout: des terres avoisinant Ville St-Laurent ne peuvent être achetées pour des centaines de mille dollars et un cultivateur vient de se voir exproprié sa terre dans le voisinage de l'aéroport de Dorval pour quelque \$200,000.00.

Les conséquences de cette spéculation sur les terrains sont désastreuses à plus d'un point de vue.

La première conséquence, c'est de freiner la construction de maisons pour les familles qui ont besoin d'être mieux logées. A Toronto, par exemple, les sociétés de construction ont réussi à trouver de l'argent pour du terrain à des prix semblables, mais il reste que la dette hypothécaire est très lourde et que la revente de ces terrains en petits lots devient de plus en plus difficile.

Par voie de conséquence, le coût de l'habitation (l'achat ou le loyer) est devenu excessif et les taxes scolaires, par exemple, atteignent un niveau excessif, les commissions scolaires devant payer le prix fort pour obtenir un site adéquat.

Par ailleurs, cette spéculation effrénée fait actuellement échec à des accords avantageux entre le fédéral et le provincial concernant la construction de logements en vertu de la Loi Nationale.

Les gouvernements peuvent-ils empêcher une telle spéculation dont les résultats sont non seulement d'empêcher les gens de pouvoir se construire, mais encore de plonger des masses de travailleurs dans le chômage par suite de la diminution de la construction.

Et pourquoi? Parce que des spéculateurs qui n'ont probablement jamais remué une motte de terre, se sont portés acquéreurs de terrains susceptibles d'être en demande plus tard.

Le propriétaire d'un terrain est-il responsable de l'augmentation de la valeur de son terrain quand celle-ci provient du développement de la communauté, quand celle-ci est causée souvent par la communauté qui installe, à proximité, des services, les égouts, les rues, les trottoirs, l'aqueduc ou un métro à même l'argent de tous les contribuables?

Le Comité du Logement de la C.T.C.C. qui se réunira à Montréal les 8 et 9 août prochain étudiera cette question et fera rapport au prochain congrès de la C.T.C.C.

Chose certaine, tout le monde convient qu'il y a exploitation par quelques-uns au détriment de la communauté. Comment y remédier? Les commentaires de nos lecteurs aux prises avec ce problème seront appréciés.

Déclaration ridicule d'un représentant de l'Aluminium Co. à Shawinigan — La personne humaine sacrifiée sur l'autel du profit — L'Alcan veut aussi des droits illimités de gérance

Voulez-vous une idée de la façon dont l'Aluminium Co. méconnaît les droits et les aspirations des travailleurs à son emploi et de tout ce qu'elle est prête à immoler pour assurer l'efficacité de la production et les profits de la compagnie?

Voici un fait typique qui s'est déroulé récemment à Shawinigan au cours des négociations entre l'Alcan et le syndicat de l'endroit :

On sait que l'une des demandes de la Cie au cours des négociations a trait à l'abolition du congé des employés le 24 juin, jour de la fête nationale des Canadiens-français. La compagnie propose aux employés de travailler ce

jour-là et de prendre leur congé le samedi qui suivra la St-Jean-Baptiste.

Les négociateurs du syndicat ont demandé les raisons de cette demande de la compagnie. M. Charles Lewis, négociateur de la compagnie a répondu que c'était pour assurer une meilleure efficacité et de meilleurs profits en réduisant le coût de la production.

Les représentants du syndicat ont alors posé la question suivante à M. Lewis: Croyez-vous, M. Lewis, que ces économies réalisables sont suffisamment importantes pour vous autoriser de demander à 800 travailleurs canadiens-français d'oublier leur fête nationale?"

Et M. Lewis de répondre froidement: "Les Canadiens français, avant de fêter leur patron national, doivent manger".

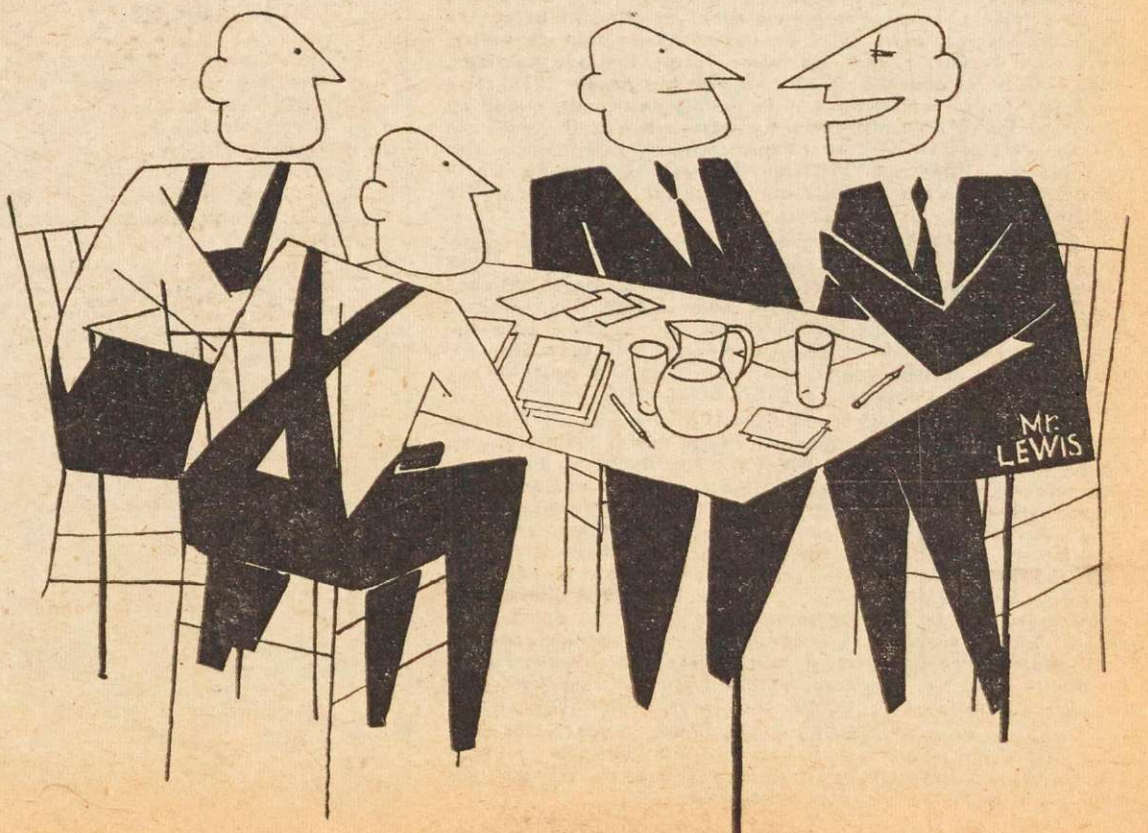
Inutile de dire que ces paroles de M. Lewis ont été mal accueillies par l'assemblée générale des membres du syndicat jeudi dernier et que ces derniers ont pris la résolution de démontrer à M. Lewis et à l'Alcan que les travailleurs de l'Aluminium ont assez de respect pour leur patron national et assez de fierté nationale pour célébrer le 24 juin en même temps que leurs compatriotes.

Conciliateur demandé

Au cours de cette assemblée, les membres ont entendu un rapport sur les négociations qui se sont déroulées la semaine dernière et ils ont réaffirmé leur confiance dans le comité chargé de conduire les négociations à bonne

(Suite à la page 7)

Pour que l'Alcan fasse plus de profits . . .



Nos ouvriers travailleront le jour de la St-Jean-Baptiste

Lettre de Paris

PAIX EN INDOCHINE

à la faveur du redressement français

Au fur et à mesure que l'on se rapprochait de la date fatidique du 20 juillet, l'attente et l'anxiété augmentaient en France. Aujourd'hui 19 juillet, cette anxiété a atteint son maximum, mais malgré les réserves encore formulées par la presse, on hésite à peine dans les milieux politiques à dire que "ça y est", que la paix est faite. Quand vous lirez cette correspondance, cette quasi-certitude sera devenue réalité, la guerre d'Indochine sera terminée.

Elle a commencé il y a huit ans. Durant la dernière guerre mondiale, le Japon, profitant de la faiblesse et de la duplicité du gouvernement du Maréchal Pétain, avait occupé l'Indochine. En 1945, quand la France voulut y revenir, elle trouva la place prise, l'autorité occupée par un gouvernement composé d'une coalition de partis nationalistes indochinois (ou plus vietnamiens), dont le principal était le Viet Minh sous influence communiste. Le chef du Viet Minh HO-CHE-MINH était aussi chef du gouvernement, dont l'ancien empereur, protégé des Français BAO-DAI, était le conseiller suprême.

La fin de l'année 1945 et le début de 1946 furent marqués par des combats qui rendirent les Français maîtres de SAIGON au sud. En même temps des négociations leur permettaient de rentrer à HANOI, au nord, et ils reconnaissaient à la fois le principe de l'autonomie du Viet Nam et le gouvernement HO CHE MINH. Ceci se passait le 6 mars 1946.

En application des accords signés ce jour-là, des nouvelles négociations occupèrent tout le courant de l'année 1946, soit en France, soit sur place. Elles auraient parfaitement pu aboutir à un accord si déjà il n'y avait pas eu de la part du Viet Minh une grande méfiance et si, surtout, le gouvernement français ne s'était pas laissé influencer par les représentants d'intérêts capitalistes privés qui craignaient d'être évincés. Il est à ce propos intéressant de rappeler que c'est une contestation relative à la perception des douanes qui entraîna en novembre 1946 le bombardement d'HAIPHONG par l'artillerie française. La méfiance s'accrut et malgré les efforts de certains chefs français, tant civils que militaires, les hostilités reprenaient le 19 décembre 1946.

Ces hostilités ne furent pas qualifiées de guerre, mais d'opérations de police. C'est ainsi qu'elles furent présentées au peuple français. Et c'est parce qu'on avait l'espoir d'en finir vite que de nombreuses chances de paix furent négligées, notamment en 1947. Trois ans durant, on assista donc à une guerre larvée dont on parlait le moins possible en France. C'est à cette époque que le gouvernement français fit appel pour essayer de balancer l'influence d'HO CHE MINH à l'ex-empereur BAO DAI qui avait rompu avec ce dernier. On installa donc un gouvernement BAO DAI, à qui l'on promit l'indépendance, mais ces promesses ne furent pas suivies de suffisamment d'effets pour amener le ralliement de la majorité de la population à la nouvelle autorité. Pendant ce temps, le rythme de la guerre s'accroissait, le Viet Minh renforçait son armée, grâce aux dollars qu'il se procurait à HONG KONG auprès des trafiquants français et internationaux de piastres. La fixation arbitraire du cours de la piastre à 17 francs, alors qu'elle n'en valait pas dix, ceci justement pour favoriser certains intérêts économiques, a contribué à la fois à entretenir le Viet Minh en armes et à intéresser de nombreux milieux français à la continuation de la guerre.

Celle-ci arriva à son tournant en 1950, quand la frontière du Viet Nam avec la Chine du sud fut atteinte par les troupes de MAO TSE TOUNG. Le Viet Minh put alors recevoir une aide directe des pays communistes et le gouvernement français commença pour la première fois à présenter la guerre d'Indochine comme une participation à la lutte contre le communisme mondial. Dès lors, les Américains, qui trois ans plus tôt, avaient tout fait pour empêcher le retour des Français, s'intéressèrent à l'issue de la lutte.

Celle-ci perdait son caractère de guerilla. Fin 1950, le Viet Minh réussissait à occuper la zone frontrière de la Chine et début 1951 il attaqua le delta tonkinois, coeur du pays que le Maréchal DELATTRE, appelé en toute hâte, venait de transformer en forteresse. L'assaut viet échoua. La guerre prit encore une fois un autre tour. N'ayant pu briser la forteresse française, le Viet Minh commença à s'y infiltrer, tandis que les opérations les plus visibles se déroulaient dans des provinces lointaines. Les Français virent alterner les succès et les échecs, mais aucun de leur succès ne fut décisif et de taille à arrêter la marée montante.

Durant ce temps, la France avait peu à peu pris conscience de cette guerre. Le gouvernement ayant maintenant besoin de l'aide américaine, avait cessé de parler d'opération de police. On avouait la guerre. Mais en même temps, l'opinion publique, mieux informée, devenait de plus en plus hostile. En 1953, cette hostilité atteignit son sommet et se doubla de dégoût, quand on apprit l'ampleur du trafic sur les piastres qui durait depuis six ans. Ce n'est pas en découvrant que certains avaient gagné des centaines de millions à SAIGON que les Français pouvaient changer d'avis sur une guerre qui, dans leur esprit, n'avait jamais été la leur.

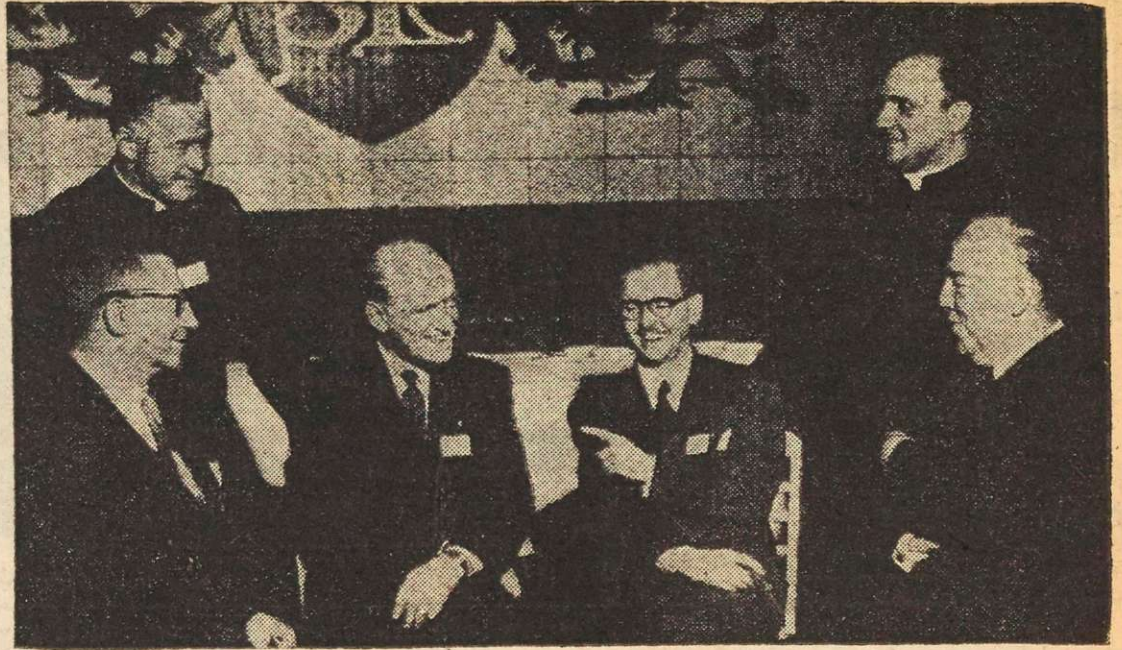
Si bien que fin 1953, l'on commença enfin à parler de négociations. Après avoir évité le sujet pendant des années, Georges BIDAULT proposait en janvier 1954, à BERLIN, une conférence asiatique pour avril à GENEVE. En même temps, il se précisait que le plan militaire spectaculairement mis en place pour impressionner les Etats-Unis, le plan Navarre échouait. Une bataille, non pas décisive mais importante, surtout à cause de ses résultats moraux, s'engageait à DIEN BIEN PHU.

Tandis que la conférence de GENEVE se réunissait, Georges BIDAULT essayait désespérément de faire entrer l'Amérique en ligne. Il ne réussit pas. DIEN BIEN PHU tomba et en France la vague de réprobation et de colère qui suivit finit par emporter un gouvernement auquel participaient tous les hommes qui, à des titres divers, portaient depuis huit ans les principales responsabilités, qui n'avaient pas voulu la paix, ni su faire la guerre. MENDES-FRANCE arrivait au pouvoir avec mission de négocier. Il l'a fait. La négociation vient d'aboutir. La guerre d'Indochine est terminée. Reste à savoir comment la France va pouvoir pacifiquement sauvegarder là-bas ce qui reste de son influence et de l'influence occidentale tout court. Reste à savoir aussi comment à la lueur de cette tragique expérience, elle va envisager les autres problèmes de ce qui constitue l'Union Française.

Le succès de MENDES-FRANCE à GENEVE intervient dans un climat qui n'est pas celui de la capitulation, mais celui du début du redressement français. Souhaitons que ce redressement s'affirme à la faveur de la paix retrouvée.

Jean-Jacques LAMONTAGNE

Au congrès de la Fédération de l'Imprimerie



Plusieurs personnalités de la région ont assisté au grand banquet offert par le Syndicat de l'Imprimerie du diocèse d'Ottawa aux délégués de la Fédération des métiers de l'imprimerie du Canada, à l'occasion de leur 30e congrès annuel à Hull. Ce banquet a eu lieu à l'hôtel Saint-Louis, à Hull. Sur la photo, on remarque: assis, de gauche à droite, le maire Alexis Caron, également député fédéral, M. Georges-Aimé Gagnon, président de la Fédération, M. Armand Morin, président du Syndicat, et l'hon. Alexandre Taché, orateur de l'Assemblée législative et représentant de l'hon. Antonio Barrette, ministre du Travail; en arrière, M. P.-E. Bolté, P.S.S., aumônier de la Fédération, et l'abbé René Soucy, aumônier des Syndicats nationaux du diocèse.

Montréal

DEUX SENTENCES ARBITRALES FAVORABLES DANS LA CHEMISE

Augmentation moyenne de 12 cents l'heure pour les femmes et de 20 cents pour les hommes. — L'atelier fermé est accordé dans les deux firmes London Shirt et Martcraft.

Deux sentences arbitrales majoritaires qui viennent d'être rendues à Montréal accordent aux travailleurs de London Shirt et Martcraft de Montréal une augmentation moyenne de 12 cents l'heure pour les femmes et de 20 cents pour les hommes.

C'est ce que vient de nous communiquer M. J. N. Godin, agent d'affaires de l'Union Nationale du Vêtement qui a agi comme procureur pour les deux groupes d'employés devant le tribunal d'arbitrage.

Dans les deux cas, le président du tribunal était Me Jean Filion et l'arbitre syndical Me Marc Lapointe et l'arbitre patronal, M. J. Katz.

La sentence

La sentence majoritaire qui est très élaborée, souligne que puisqu'il s'agit d'une première convention, la certification ne datant que du 13 mai 1953, "il est préférable de rendre la sentence sous forme de jugement auquel est annexé un projet de contrat que les parties devront signer.

Le tribunal regrette aussi que des témoins assignés par le tribunal n'aient pas voulu répondre aux questions qui leur furent posées ou aient même refusé de comparaître et mettent en danger le système actuel d'arbitrage.

En conséquence, le tribunal base son jugement sur les conditions de travail et des salaires en vigueur dans les ateliers qui possèdent un contrat de travail avec l'Union Nationale du Vêtement et sur les stipulations qui se trouvent dans le décret qui régit l'industrie de la chemise.

Il accorde donc une échelle de salaire minima de 38 à 58 cents l'heure pour les femmes ayant une année de service et de 55 cents à \$1.20 pour les hommes.

Le rapport majoritaire recommande aussi un boni de 6 cents l'heure aux femmes ayant moins d'un an de service, de 8 cents l'heure aux femmes ayant plus d'une année de service et de 10

cents l'heure aux hommes, que le travail effectué soit rémunéré à la pièce ou à l'heure.

La rétroactivité

La sentence recommande en outre que l'augmentation et les bonis soient rétroactifs au 13 mai 1953 dans le cas de London Shirt et au 29 juillet 1953 dans le cas de Martcraft, date de l'émission des certificats de reconnaissance syndicale, "étant donné que les arbitres n'ont pas reçu de preuves, même par présomption, de la situation exacte des salaires des entreprises mentionnées."

La sentence majoritaire accorde aussi l'atelier syndical parfait ainsi

qu'il existe dans toutes les conventions signées par l'Union Nationale du Vêtement.

Un précédent

Les représentants syndicaux jugent ces sentences favorables et propices à la conclusion d'accords semblables dans les autres ateliers de l'industrie de la chemise actuellement en négociation, en conciliation ou en arbitrage.

Une assemblée est convoquée pour le 26 prochain afin de préparer de nouvelles demandes, attendu que les sentences rendues fixent l'expiration de ces conventions, l'une au 13 mai 1954, l'autre au 29 juillet prochain.

Farnham

ARBITRAGE TERMINE CHEZ BARRY & STAINES

Les audiences du tribunal d'arbitrage appelé à se prononcer sur une augmentation de salaire à Barry & Staines Linoleum Co., Ltd, de Farnham ont pris fin la semaine dernière. Le tribunal doit maintenant délibérer sur la demande de 25 cents faite par le syndicat.

On sait que la compagnie refuse toute augmentation

La compagnie-mère de la Barry & Staines est également à l'arbitrage; il s'agit de la Dominion Oilcloth & Linoleum de Montréal où la prochaine séance d'arbitrage est fixée au 10 août prochain.

Ces deux arbitrages concernent près de 1,200 employés, membres de la Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie Chimique (C.T.C.C.)

On prévoit qu'une sentence sera rendue par le tribunal dans le courant du mois d'août, étant donné que le

mandat du tribunal expire au début de septembre.



organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis

Directeur

GERARD PELLETIER

Administrateur

MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef

ANDRÉ ROY

Publié par

ROGER MCGINNIS

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent, Montréal - VE 3701

Abonnement Un an \$1.50;

le numéro 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire, 434 Notre-Dame est, Montréal. Autorisée comme envoi postal de la deuxième classe

Ministre des Postes OTTAWA

LA SEMAINE

St-Hyacinthe

Conciliation en cours Chez Donahue Corp.

Une première séance de conciliation a eu lieu mercredi, le 21 juillet, en vue d'étudier le litige entre le Syndicat National des Employés de la Donahue Corp. de St-Hyacinthe et la firme du même nom. Après deux séances de négociation, les 7 et 29 juin dernier, les parties ont été incapables de s'entendre sur les termes du renouvellement d'une convention collective de travail.

La compagnie a repoussé toutes les demandes syndicales et réclame en outre une réduction générale de salaire de 0.05 cents l'heure.

Les confrères Fernand Ville-neuve conseiller technique de la Fédération du Textile Georges Patenaude organisateur du Conseil Central de St-Hyacinthe, Georges Lambert, président du Syndicat, Jean Jubinville et Jeanne Guilbert représentent le syndicat au cours de ces négociations.

Les demandes syndicales

Le syndicat réclame une clause de vacances améliorée, soit deux semaines de vacances pour les employés qui ont trois années de services continus et trois semaines pour ceux qui ont plus de 15 ans de services.

Pour les employés qui ont moins

de trois ans de services, le syndicat demande une semaine de vacances.

Outre l'atelier syndical parfait, le syndicat demande aussi un plan d'assurance-groupe obligatoire s'appliquant aux employés ainsi qu'à leurs dépendants et comprenant des bénéfices vie, maladie, accidents, hospitalisation et chirurgie.

A) Augmentation minimum générale de .10 sous le l'heure.

B) Un seul taux a été établi pour chacune des opérations là où plusieurs taux étaient en vigueur et le taux maximum a été majoré de .10 sous de l'heure.

C) Les taux minimum pour les opérations des employés féminins tel que majorés à A et qui n'atteindront pas .75 sous l'heure ont été ajustés à .75 sous.

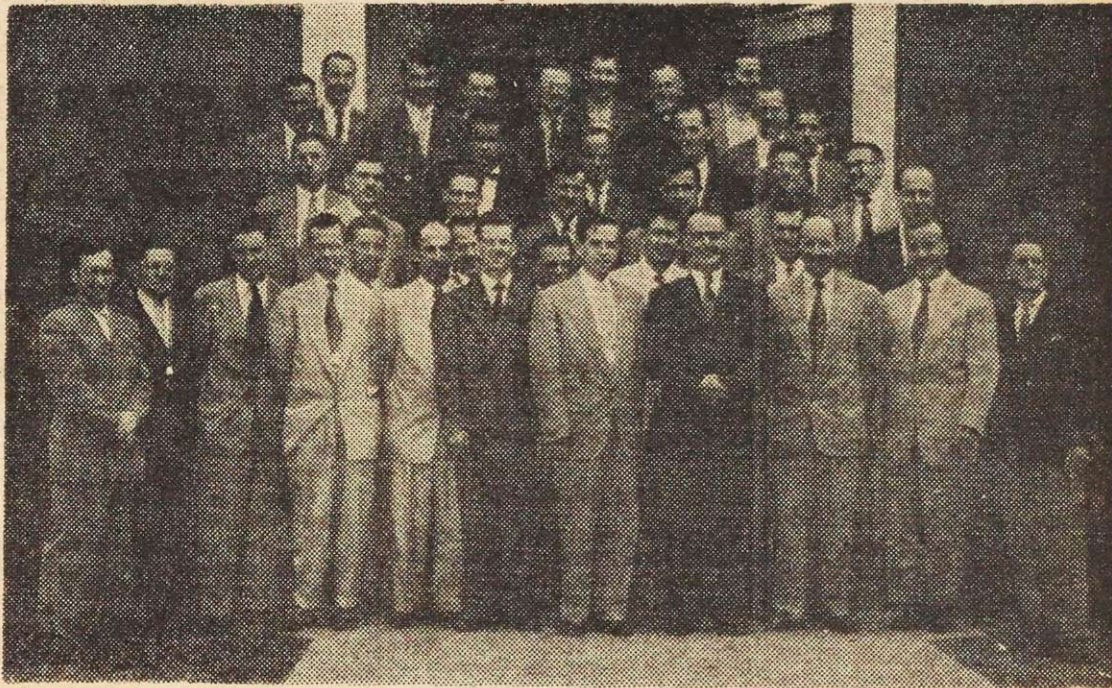
D) Les taux minimum pour les opérations des employés masculins tel que majorés à A et qui n'atteindront pas .85 sous l'heure ont été rajustés à .85 sous.

E) Rajustements supplémentaires.

1—Les taux à la pièce seront augmentés d'un % égal à l'augmentation des taux minimums sur les "Webs" opérant à 24 navettes, le taux à la pièce sera augmenté à \$3.00 du million (1,000) picks

2—Tous les rajustements demandés sur les taux minimums ou à la pièce seront en vigueur à compter du 2 juillet 1954.

Au congrès de la Fédération des Produits chimiques



Groupe des délégués au récent congrès de la Fédération Nationale des Travailleurs des Produits Chimiques, à McMasterville.

Saguenay Lac-St-Jean

40 dirigeants au collège du Travail

Plus de 40 membres des divers syndicats de la région ont participé à la session intensive qui a été tenue ces jours derniers questions d'actualité telles que les relations des syndicats avec l'action catholique, la classe agricole avec la coopérative, etc. Sans donner ici les conclusions qui ressortaient de ces journées d'étude, disons que les syndiqués ont pris une conscience plus nette du rôle que doit jouer le Syndicat dans son milieu, la ville où il fonctionne, toutes les activités l'intéressent et il doit travailler à leur promotion. A ce moment là, le syndicalisme déborde l'enceinte de l'usine et prend définitivement place dans la société.

Lauzon

Arbitrage dans les chantiers maritimes

Au cours d'une assemblée spéciale tenue le 15 juillet dernier à laquelle assistaient plusieurs centaines de membres, les Syndicats des Chantiers Maritimes de Lauzon ont voté l'arbitrage à la suite du rapport des négociations fait par M. Marcel Pepin (technicien de la Fédération Nationale de la Métallurgie).

Les deux Exécutifs des Syndicats sont convaincus d'avoir fait tout leur possible pour en venir à une entente avec les Compagnies Geo. T. Davie & Sons Ltd, et Davie Shipbuilding Limited, après 33 séances de négociations. Comme il n'a pas été possible de

s'entendre sur les salaires et les heures de travail il a été résolu de demander au Ministère du Travail de la Province de Québec d'instituer un tribunal d'arbitrage pour régler le différend sur ce point.

Les Syndicats sont d'opinion qu'il est possible de s'entendre avec les Compagnies, pour les clauses de sécurité Syndicale, règlement des griefs et la séniorité.

En dernier ressort, M. Roger Leclerc, conciliateur du Gouvernement provincial doit intervenir pour faire rencontrer les parties afin d'en arriver à une entente.

La Tuque

4e échec consécutif de l'Internationale

L'International Brotherhood of Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers (FAT), vient de subir à La Tuque, un quatrième échec consécutif aux mains de la Fédération Nationale de la Pulpe et du Papier, affiliée à la C.T.C.C.

Faisant suite à une campagne menée depuis 5 1/2 mois par les propagandistes internationaux auprès des employés de la Brown Corp. de La Tuque, un vote décrété par la Commission des Relations Ouvrières, s'est terminé lundi dernier par une majorité de 103 pour le syndicat affilié à la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier.

L'Internationale avait tenté sa chance en 1946, en 1947 et en 1950 mais c'était la première fois que la CRO décrétrait un vote parmi les employés en vue de régler cette question.

Le confrère Simon Lavoie qui nous communique ces renseignements ajoute que maintenant la porte est ouverte pour des négociations entre le syndicat et la compagnie et qu'elles devraient vraisemblablement débiter le 27 courant.

LE PROBLÈME OUVRIER

Devoirs des gouvernants

Le Pape Léon XIII dans l'Encyclique "Rerum Novarum", après s'être porté défenseur de la propriété privée, après avoir expliqué que cette propriété privée est utile à l'ouvrier lui-même, à sa famille, et répond bien aux droits naturels, démontre que l'Eglise a la compétence pour se mêler des problèmes de réforme de la société.

Le Pape Léon XIII rappelle ensuite que l'homme ne doit pas oublier que les devoirs de justice et de charité doivent être accomplis selon les enseignements de l'Eglise et la foi chrétienne. Cependant, le Pape rappelle que l'on ne doit pas négliger les moyens et les concours humains. Il ne faut pas s'attendre que l'ordre dans la société se rétablisse comme par enchantement, dans une espèce de rêve que l'on trouve dans un conte de fée.

Et tous doivent travailler, "tous ceux que la question sociale regarde doivent donc viser au même but et travailler de concert". R. N.

Mais parmi ceux qui doivent travailler, il faut placer au premier rang, l'Etat ou les gouvernants. Ceux-ci sont placés de telle sorte qu'ils peuvent disposer des moyens pour corriger les erreurs d'un passé funeste pour l'être humain, surtout le travailleur.

Les gouvernants sont les maîtres en matière de lois. Sans doute, faire des lois pour réglementer la circulation, la vitesse sur nos routes est une excellente chose. Faire des lois pour percevoir des impôts, est nécessaire pour rencontrer les frais de l'administration, faire des lois pour poursuivre les grands et les petits voleurs est bien apprécié par tous les honnêtes gens.

Mais, son action ne doit pas s'arrêter là. Il faut que les gouvernants visent plus haut; c'est bien bon d'arrêter les voleurs, et les bandits, mais les empêcher de devenir voleurs et bandits, c'est encore plus efficace.

C'est pourquoi, les gouvernants doivent pénétrer dans le domaine économique et social, et cela veut dire qu'il doit exister un ensemble de lois, d'obligations qui favoriseront l'exercice des devoirs et le respect des droits.

Cela veut dire encore qu'un certain nombre d'institutions, d'organisations et de sociétés intermédiaires puissent prospérer en vue du bien des individus.

Cela veut signifier que la constitution et l'administration de la société aident au développement de la propriété privée afin que la prospérité, qui donnera à tous un minimum de biens nécessaires à l'accomplissement des devoirs et à la pratique des vertus, soit une réalité tant pour les individus que pour les groupes et l'ensemble de la société.

No. 167 de la lettre des Evêques sur le Problème Ouvrier.

Jubilé Syndical en Belgique

Soixante-cinquième anniversaire du syndicalisme chrétien et cinquantième anniversaire de la Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique

Par GERARD PICARD

Sous l'impulsion d'un tisserand de Gand, Léon Bruggeman, le syndicalisme chrétien est né, en Belgique, il y a soixante-cinq ans. Ils n'étaient, au début, qu'une vingtaine de travailleurs à partager les mêmes préoccupations, à nourrir le même idéal chrétien de justice sociale. Leur courage et leurs convictions firent bouler de neige dans les milieux ouvriers des Flandres et de la Wallonie.

Quinze ans plus tard, on pouvait déjà fonder une centrale syndicale belge ralliant tous les syndicats d'inspiration chrétienne. Cette centrale, connue aujourd'hui sous le nom de Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique, a célébré à Gand, à la fin de juin, le cinquantième de sa vie syndicale intense.

Une force

La C.S.C. compte, actuellement, six cent cinquante mille (650,000) membres, hommes et femmes. Elle était fière, à bon droit, de revenir à Gand, berceau du syndicalisme chrétien belge, tant pour honorer la mémoire des pionniers qui avaient si merveilleusement essaimé à travers le pays, que pour refaire, en quelques heures, avec éclat et enthousiasme, le chemin glorieux parcouru depuis que Bruggeman et ses compagnons en avaient battu les premiers sentiers.

Pour donner une idée du déploiement qui a marqué le jubilé syndical belge, qu'il suffise, dans cet article, de mentionner que cent mille (100,000) syndiqués chrétiens, hommes et femmes, (un certain nombre d'entre eux en vêtements de travail) ont défilé dans les rues de Gand durant plusieurs heures. Toutes les artères de cette importante ville industrielle étaient, peut-on dire, exclusivement réservées pour la C.S.C. Et il le fallait bien. Une quarantaine de trains spéciaux, douze cents autocars, des automobiles, des motocyclettes et des bicyclettes étaient venus de toutes les parties de la Belgique grossir les rangs des syndiqués de Gand pour former une parade aussi impressionnante que si toute la C.T.C.C. défilait dans les rues de Québec. Ajoutez à cela, dispersés un peu partout, une centaine de fanfares

et corps de clairons, près de quinze cents bannières syndicales et une cinquantaine de chars allégoriques. Un avion de propagande survolait la ville de Gand. La radio donnait des émissions en flamand et en français. Toutes les fêtes ont été filmées. Et la télévision était de la partie, à la fin de la journée, pour donner une idée de ce jubilé syndical inoubliable.

La C.S.C. et tous ceux qui avaient la responsabilité d'organiser les fêtes de Gand, méritent de chaleureuses félicitations.

Les pionniers

Ceux dont on a particulièrement rappelé le souvenir, en cette occasion, sont : Léon Bruggeman, fondateur du syndicalisme chrétien; le R. P. Rutten, O.P., éminent sociologue dont les écrits sont connus depuis longtemps au Canada; et Gustave Eylenbosh, premier président de la C.S.C. de Belgique. Ce dernier, Eylenbosh, s'était particulièrement intéressé à la lutte contre les taudis, et on a dévoilé une plaque historique, en son honneur, sur une maison ouvrière moderne de Gand.

Trois messes en plein air furent célébrées dans les trois principaux quartiers populaires de Gand avant que le défilé ne se mette en branle.

Au cours de l'après-midi, un grand rassemblement fut tenu au Palais des Floralies, capable de contenir vingt-cinq mille personnes, de l'aveu unanime des autorités compétentes en la matière. Il y avait salle comble. Les milliers d'autres syndiqués qui n'avaient pu trouver place au Palais, étaient dispersés dans le magnifique parc environnant.

Au Palais des Floralies, trois allocutions furent prononcées, en flamand et en français, par les personnages suivants : M. Auguste Coll, président actuel de la C.S.C.; Mgr Callewaert, évêque de Gand; et Son Eminence le cardinal Van Roye, archevêque de Malines. Quelques centaines d'invités d'honneur avaient pris place sur l'estrade.

Dans son allocution, M. A. Cool, a salué les invités, particulièrement le cardinal archevêque de Malines, fait un retour vers le passé, rappelé le souvenir des pionniers et des luttes qui ont permis à la C.S.C. d'obtenir et de garder la confiance du monde du travail. Puis, s'adressant à Mgr Callewaert, évêque de Gand, M. Cool lui remit un chèque suffisant pour assurer la construction, dans un quartier populaire de Gand, d'une église dédiée au Christ-Roi. Le montant recueilli à cette fin provenait d'une collecte parmi tous les syndiqués chrétiens de Belgique.

Mgr Callewaert remercia chaleureusement la C.S.C. et les syndicalistes chrétiens de Belgique, puis le cardinal archevêque de Malines prit la parole. "L'épiscopat belge, dit-il, est profondément convaincu de la nécessité d'un mouvement syndical dans la société actuelle et singulièrement d'un mouvement syndical chrétien dans le milieu souvent paganismé où vivent les travailleurs.

"Vos héroïques fondateurs avaient puisé la même conviction dans leur dure expérience de chaque jour, et vous-mêmes venez témoigner ici de la nécessité pour tous les ouvriers croyants de s'unir et de se soutenir dans une solide organisation syndicale s'inspirant de principes chrétiens".

Le programme de la C.S.C.

Avant de citer d'autres extraits de l'allocution du cardinal Van Roye, il est bon de rappeler que le thème général du jubilé syndical belge portait sur les sujets suivants : Ce que nous avons fait; ce que nous sommes; ce que nous voulons.

Ce dernier point, "ce que nous voulons" était ainsi formulé dans le Programme du Jubilé :

"Le programme de notre mouvement s'étend sur un vaste domaine.

On peut cependant le résumer en quelques mots: Travail; Bien-être; Paix sociale; Liberté; Respect.

"Travail et respect pour les jeunes qui sont en germe la société de demain.

"Respect et bien-être pour nos ouvriers et nos vieux.

"Travail pour tous les bras. Bien-être et respect pour nos familles.

"Liberté et paix sociale dans la vie professionnelle, grâce à une cogestion effective."

Sur cette partie du thème général du Jubilé, le cardinal Van Roye fit les commentaires suivants :

"Allez donc de l'avant, vaillamment et librement, pour la réalisation de votre programme syndical, tel que vous l'avez formulé, à savoir: travail, respect, prospérité, liberté et paix sociale.

"Travail pour toutes les mains valides.

"Respect pour les jeunes, pour les femmes et pour les ouvriers âgés.

"Sécurité et prospérité pour les familles des travailleurs.

"Relèvement personnel de l'ouvrier et paix sociale dans la vie économique.

"Défendez donc et revendiquez vos droits légitimes de travailleurs chrétiens. Défendez votre position d'hommes libres et prévaliez-vous de votre dignité de personne humaine, qui vous appartient au même titre qu'à tout autre homme, et à laquelle doivent se soumettre les conditions économiques et morales imposées à votre travail.

"Revendiquez vos droits de père de famille, la sécurité matérielle et morale de vos foyers, le droit de donner à vos enfants une éducation conforme à vos convictions chrétiennes.

"Maintenez vos droits dans tous les domaines où se trouvent engagés votre avenir et celui des vôtres, spécialement dans le domaine scolaire."

La politique

Ce dernier paragraphe et un autre d'un caractère national pour la Belgique ont déclenché une polémique dans plusieurs quotidiens. D'après les opinions exprimées, il semble que les chrétiens redoutent certaines mesures que songerait à prendre, dans le domaine scolaire, le nouveau gouvernement socialiste de la Belgique. Comme l'on sait le gouvernement démocrate-chrétien (parti social chrétien) a été défait par les socialistes il y a environ deux mois. Comment expliquer cette défaite des démocrates-chrétiens de Belgique ? Les faits recueillis et les opinions exprimées ici et là conduisent à la conclusion que les syndicats chrétiens, pour n'avoir pas voulu s'engager résolument dans la voie de l'action politique électorale, ont assuré la victoire des socialistes qui, eux, se sont engagés à fond. Et en Belgique, le socialisme est assez près du marxisme, contrairement à ce qui se passe en Angleterre, par exemple.

Après les allocutions, l'assistance vit se dérouler le "Jeu du Jubilé" sur le thème "Bonheur et Travail", un pageant d'inspiration syndicale très réussi auquel ont pris part des centaines d'acteurs et de musiciens.

En résumé, le Jubilé de la C.S.C., comme on l'a dit, a évoqué "le programme, la puissance et les réalisations du mouvement syndical chrétien de Belgique".

Rétractation non de "l'Oeil en Coulisse" La C.T.C.C. d'autres p

"L'Oeil en Coulisse", une publication montréalaise qui avait accusé "quelques hauts personnages" des syndicats nationaux (CTCC) de malversation et de transactions frauduleuses, en ajoutant qu'une enquête était actuellement en cours en vue de démasquer les coupables, vient de faire une rétractation qui ne satisfait pas les dirigeants de la C.T.C.C.

L'éditeur de cette publication, M. André Lecompte, en publiant sa rétractation, dit qu'il ne croyait pas, au moment de la publication de son article, s'être rendu coupable de faussetés inventées de toutes pièces et publiées dans le dessein malicieux d'attaquer le prestige de ces organisations ouvrières et de miner la confiance du public en celles-ci.

La C.T.C.C. n'aurait sans doute pas pris au sérieux les propos de "l'Oeil en Coulisse", si certaines personnes, dans le but de nuire à la C.T.C.C. et à ses dirigeants, n'eussent pris l'initiative de distribuer ou faire distribuer de porte en porte, dans certains quartiers de Montréal, l'édition de "l'Oeil en Coulisse" colportant de tels propos.

A cause des répercussions possibles de ces propos auprès des travailleurs et des familles ouvrières, les dirigeants de la C.T.C.C. ont fait tenir à "l'Oeil en Coulisse", par l'intermédiaire de l'étude légale Théodore Lépérance une mise en demeure dont voici les principaux extraits :

"J'ai reçu instructions de mes clients, la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (C.T.C.C.) et le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Montréal, de vous mettre en demeure de rétracter les propos faux, injurieux et malicieux publiés dans le journal "l'Oeil en Coulisse", en sa livraison du 29 mai 1954, et dirigés contre mes clients, dans le but de nuire à leur crédit et à leur réputation et de leur causer des dommages.

LA SEMA

CLERMONT

Le Syndicat National de la Pulpe et du Papier de Clermont Inc. vient de choisir son nouvel exécutif pour l'année en cours. Les officiers élus sont : MM. Adrien Gauthier, président; Joseph Tremblay, 1er vice-président; Laurent Martel, 2e vice-président; Remy Gaudreault, secrétaire-correspondant; André Hudon, secrétaire-archiviste; Raoul Du Tremblay, secrétaire-trésorier; Antonio Gaudreault, secrétaire-financier; Rolland Pedneault, assistant secrétaire-financier; Lionel Simard, gardien; Gérard Simard, sentinelle et Osias Dufour, organisateur.

MONTMORENCY

L'Exécutif du Syndicat Catholique national du Textile de Montmagny est maintenant composé comme suit :

MM. Gérard Ouellet, président; Roger Vaillancourt, vice-président; Lionel Lacombe, secrétaire; Jos.-Charles Massé, sec.-trésorier; Jos.-Adalbert Pelletier, sec.-financier; Sylva St-Pierre, 1er directeur; René Lemieux, 2e directeur; Jean-Jacques Latouche, 3e directeur; Louis-Marie Dubé, 4e directeur; Léopold Côté, agent d'affaires.

JONQUIERE

Lors des dernières élections au Syndicat National des Employés Municipaux de Jonquière, furent élus à la charge d'officier : Gaston Tremblay, président; Henri

Brassard, secrétaire-archiviste; Yvan Baillargeon, trésorier.

SHAWINIGAN

Le Syndicat National des Travailleurs de l'Industrie chimique de Shawinigan nous avise que l'Exécutif de ce syndicat se compose maintenant comme suit :

MM. Yvon Boisvert, président; Gérard Beaudoin, 1er vice-président; Laurent Plamondon, 2ème vice-président; Patrick Samson, secrétaire; Henri Therrien, trésorier.

KENOGAMI

Dernièrement avaient lieu les élections des officiers du Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Kenogami. Ont été élus: président, Henri Vachon, Jonquière; vice-prés., René Dumont, Kenogami; Raymond Arsenault, Kén.; J.-Paul Fortin, Kén.; Marcel Verreault, Kén.; Lionel Desjardins, Jon., sec.-arch., Jules Lessard, Jon.; ass. sec. arch., Guy Raymond, Kenogami; sec.-trés., René Hubert, Kenogami; Sec.-fin., Noël Tremblay, Jonquière; gardien, Edmond Dallaire, Jonquière; sentinelle, Louis Desrosiers, Jonquière; directeurs: Georges Godin, Kenogami, P.-Eug. Tremblay, Jonquière, Aube Guillard, Kenogami.

ST-TITE

Les membres du Syndicat des Gantiers de St-Tite ont reçu mercredi dernier le président de la Fédération Nationale du Vêtement, M. Angelo Forte. Ce dernier était accompagné de M. Lucien Laforest, vice-président de la Fédération du Vêtement et ancien



Un satisfaisant en coulisse L. envisage procédures

"Les propos en question se trouvent sous le titre "Une enquête au sein des syndicats nationaux, aux pages 1 et 3, et représentant qu'une enquête est en cours "au sein des syndicats nationaux (CTCC)" et que "quelques hauts personnages de cette organisation" se seraient rendus coupables de "malversations" et de "transactions frauduleuses".

"Ces allégations et les autres accusations qui les accompagnent sont, à votre connaissance et à celle de vos prétendus informateurs, des faussetés inventées de toutes pièces, et publiées dans le dessein malicieux d'attaquer le prestige de ces organisations de travailleurs et de miner la confiance du public en celles-ci".

C'est à cette mise en demeure de rétractation que l'éditeur de "l'Oeil en Coulisse", M. André Lecompte, se rend partiellement dans l'édition du 10 juillet courant.

"Le contenu de l'article qui nous vaut cette semaine une mise en demeure de rétractation a été conçu et publié de bonne foi, sans aucune intention malicieuse, et nous ne croyons pas, au moment d'aller sous presse, nous rendre sciemment coupable de "faussetés inventées de toutes pièces" et "publiées dans le dessein malicieux d'attaquer le prestige de ces organisations de travailleurs et de miner la confiance du public en celles-ci".

Et l'éditeur de "l'Oeil en Coulisse" d'ajouter: "Quoi qu'il en soit, en cas d'erreur de notre part, nous sommes consentant à rétracter entièrement les propos incriminés et nous prévaloir ainsi de la protection que nous accorde la Loi de la Presse de la Province de Québec."

Cette rétractation, pleine de sous-entendus, n'est pas suffisante et la C.T.C.C. étudiera avec ses procureurs les procédures devant être prises dans les circonstances.

Légalité du renouvellement automatique des décrets

Le juge René Lippé de la Cour du Magistrat vient de rendre une décision importante parce qu'elle met fin à une période d'incertitude sur la légalité du renouvellement automatique des conventions collectives étendues juridiquement par décret avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

Dans une action intentée par la Commission conjointe de l'industrie de la chemise contre Biltmore Shirt Co. Ltd qui contestait la validité du renouvellement automatique du décret dans cette industrie, le président du tribunal, après avoir distingué entre la convention collective pure et simple et la convention collective de travail à extension juridique obligatoire fait les remarques suivantes :

"Il est très important de constater que les parties contractantes elles-mêmes ont prévu le renouvellement automatique de leur convention collective de travail et que le lieutenant-gouverneur a estimé cette disposition relative au renouvellement automatique conforme à la loi, l'a publiée dans la Gazette Officielle de Québec et ne l'a rendue obligatoire qu'après avoir pris connaissance de toutes les objections des parties intéressées, le tout conformément à la loi".

Le président du tribunal fait en outre remarquer que cette disposition ne cause pas d'injustice à l'endroit des tiers, c'est-à-dire aux personnes ou aux entreprises qui ne sont pas parties contractantes au décret mais qui y deviennent soumis par la suite.

Le président du tribunal souligne que tous les intéressés même les tiers ont eu l'opportunité de présenter leurs objections à cette

clause de renouvellement automatique lors de la publication des avis du décret dans la Gazette Officielle et qu'en conséquence, ils ne peuvent prétendre que cette disposition est injuste à leur égard parce qu'ils ont eu l'opportunité de présenter leurs objections au préalable.

En conséquence, le juge Lippé maintient la légalité du décret dans l'industrie de la chemise et la validité de sa prolongation automatique d'année en année.

Décision importante

Cette décision tire son importance du fait que plus de 6,000 ouvriers sont soumis au décret dans cette industrie et que d'autre part, elle assure la validité du renouvellement automatique de tous

les autres décrets qui existent dans l'industrie et dans le commerce.

Advenant le cas d'une décision adverse, tous les employeurs soumis à des décrets auraient été déliés de leur obligation d'accorder à leurs employés les avantages prévus dans les décrets qui se sont renouvelés automatiquement.

Par ailleurs, la Biltmore Shirt Co. se verra dans l'obligation de rembourser à ses employés la différence du salaire depuis le 31 mars 1952, date du renouvellement automatique du décret dans l'industrie de la chemise.

Me Robert Lafleur représentait la Commission conjointe de l'industrie de la chemise, tandis que Me Emery Beaulieu a défendu, dans son intervention, les droits du procureur général.



Le Gouvernement ne sera jamais arrêté pour excès de vitesse !

A titre d'exemple, le petit fait suivant.

Le 14 juin 1954, deux arbitres nommés pour juger le différend intervenu entre Quebec Veneer Industries et ses employés se rencontrent et conviennent de recommander comme président du tribunal d'arbitrage, un magistrat.

Aujourd'hui, 20 juillet, le président n'est pas encore nommé, malgré de multiples interventions de la partie syndicale auprès du Ministère du Travail.

Il y a bien des manières de favoriser les patrons...

Le Ministère nous explique que c'est le procureur général qui a juridiction sur la nomination des magistrats comme président de tribunaux d'arbitrage.

Comme disait Louis XIV: "L'Etat, c'est moi" !... Moto de tous les dictateurs !

INE

secrétaire de la Fédération des Gantiers et de M. Roland Thibodeau. C'est la première visite officielle du Président de la Fédération du Vêtement à St-Tite depuis que la Fédération des Gantiers s'est fusionnée à la Fédération du Vêtement.

GRANBY

Lors de sa dernière assemblée, le Syndicat National des Employés de Racine Réfrigérateur a tenu ses élections et les officiers choisis sont: Rosaire Pelletier, réélu président, Fernand Joncas, réélu vice-président; Gérard Poisson, secrétaire réélu, Joseph Brook, élu secrétaire-financier; Philias Brodeur, réélu trésorier, Félix Lemire, réélu directeur, Gérard Gazaille, élu directeur.

A cette même date l'Association des Employés de Canadian Westinghouse tenait aussi ses élections, les officiers choisis sont: Fernand Paul, élu président; Raymond Daigneault, élu vice-prés.; Jean-Guy Charbonneau, réélu secrétaire; Claude Scotte, élu trésorier; André Leduc, réélu sec.-financier; Mlles Lise Gladu et Madeleine Marcoux, élues directrices.

MONTREAL

Les officiers du Syndicat du Linoleum de Montréal sont maintenant les suivants: président, Eugène Dubé; vice-président, William Pretty; secrétaire-trésorier, Gaston Tessier; secrétaire-archiviste, André Bélisle; directeurs, Gérard Henri, Gérard Vaillancourt, Laurier Raymond, Paul-Emile Marsolais et Robert Kershaw. L'agent d'affaires du syndicat est le confrère Maurice Vassart.

LES TRAVAILLEURS D'ARVIDA SE LE TIENDRONT POUR DIT

Récemment, les syndiqués d'Arvida ont montré de quelle étoffe ils étaient tissés en affichant une tenue remarquable lors du différend qui survint avec la compagnie au sujet des règlements que la compagnie voulait imposer aux agents de griefs. Cela est beau, mais ce n'est qu'un commencement et il faut se préparer pour d'autres luttes, semble-t-il.

En effet, il y a quelques semaines, lors de la collation des diplômes aux finissants de l'École technique d'Arvida, M. D.-H. Ferguson fut invité à adresser la parole. Ce dernier dit, au cours de son allocution, des choses fort intéressantes aux nouveaux diplômés, mais il en dit également de moins belles, du moins à notre point de vue. Et ici, nous tenons à citer un extrait de l'allocution de M. Ferguson, tel que publié dans "Le Lingot".

"De toute façon, dit M. Ferguson, je veux que vous sachiez que la Compagnie croit que vous avez l'habileté nécessaire pour avancer plus rapidement que d'autres qui ont reçu moins d'instruction, en dépit de l'importance malheureuse qu'on semble de plus en plus donner à la séniorité non seulement aux usines d'Arvida mais dans l'industrie en général."

Ces lignes sont assez claires, croyons-nous. En d'autres termes, M. Ferguson n'aime pas les clauses d'ancienneté ("seniority" en bon anglais) et il prétend qu'elles nuisent à l'avancement des jeunes qui sont compétents et qu'elles favorisent des ouvriers plus âgés et censés moins compétents. D'abord, rappelons, qu'à Arvida, il n'y a pas de clause d'ancienneté stricte qui fasse de l'ancienneté le seul critère dans les cas de promotions, transferts, congédiements, etc. Donc, M. Ferguson a songé aux clauses d'ancienneté qui peuvent exister dans d'autres conventions collectives que celle qui est en vigueur dans son usine.

Nous tenons à souligner le faux principe qui est à la base de cette idée qui veut que les plus compétents déplacent tous les autres pour se hisser aux sommets en un rien de temps. Cela part de l'idée que l'entreprise doit fonctionner pour donner un rendement maximum afin d'avoir un profit maximum. D'où il suit que l'on tâche d'avoir la machinerie la plus moderne qui soit et une main-d'oeuvre la plus productive possible. Le but premier n'est plus l'homme dans ce cas, mais le rendement maximum, le profit maximum.

Si l'homme existe pour l'entreprise, très bien, que celle-ci ne garde à son emploi que les plus compétents et qu'elle foute dehors les autres, mais si l'homme est la fin de l'entreprise, celle-ci doit subordonner ses décisions au bien de celui-ci. Et elle fera en tenant compte du travail fait, de l'apport que celui-ci a fourni à l'édification de la compagnie, des droits

qu'il s'est acquis par son labeur quotidien pendant de longues années.

Dans cette perspective, il est injuste qu'un jeune employé bouscule les autres travailleurs plus anciens que lui et prenne leur place. Certes, un jeune, muni de l'instruction, a des potentialités assez grandes, mais celui qui a consacré toute une partie de sa vie à accomplir un travail, a acquis également de l'expérience, de l'habileté qui en font un homme compétent qui lui donnent droit à des postes supérieurs.

De plus, pour prendre une comparaison avec ce qui se passe dans les rangs supérieurs de l'administration des grandes entreprises, l'on peut dire que dans ces derniers cas, ceux qui obtiennent des promotions ont toujours un grand nombre d'années de service. Certes, les années de service ne sont pas en elles-mêmes un critère sûr et certain, automatique de compétence, mais elles la supposent. En effet, une entreprise bien administrée ne garde à son emploi que des travailleurs compétents et lorsqu'elle les a gardés pendant des années, cela signifie qu'ils donnent satisfaction.

Un autre point de vue qu'on ne doit pas oublier est celui de la sécurité du travailleur. Quelqu'un qui, honnêtement, passe plusieurs années de sa vie dans une usine, y donne le meilleur de lui-même est en droit de s'attendre d'y finir ses jours ou mieux de pouvoir continuer d'y travailler. Lorsqu'un étudiant décide d'étudier la médecine, c'est pour y faire sa vie, lorsque quelqu'un décide de travailler dans une usine d'aluminium, il est en droit de s'attendre d'y travailler aussi longtemps que l'usine fonctionnera et qu'il pourra accomplir son travail. Autrement, c'est l'insécurité complète, l'arbitraire de l'employeur qui devient la règle.

Mais ce qui est sérieux, c'est que ce danger est réel et non seulement imaginaire. En effet, c'est le gérant général des usines d'Arvida qui déclare qu'il pense de la sorte. Il se plaint des clauses d'ancienneté. Il aimerait avoir les mains libres pour pouvoir placer qui il veut aux postes qu'il veut. Il aimerait bien pouvoir se débarrasser des ouvriers actuels d'Arvida qu'il ne juge pas aptes et les remplacer par d'autres à son goût, mais il ne peut le faire parce qu'il y a une clause d'ancienneté et qu'il y a un syndicat capable de la faire respecter.

Alors, vous savez à quoi vous en tenir, travailleurs d'Arvida. Adhérez encore plus fortement à votre syndicat, tenez-y comme à la prunelle de votre oeil; vous avez deux yeux, mais un seul syndicat, ne l'oubliez pas. Si vous voulez continuer d'avoir une clause d'ancienneté et être capables de la faire respecter, restez unis comme vous l'êtes actuellement et vous serez assurés de garder ce que vous avez et vous pourrez dire comme les Anglais: "What we have, we hold": ce que nous avons, nous le gardons.

Le Courrier

Réponses au cas de Simone

Plusieurs lettres nous sont parvenues, répondant à la demande d'aide au cas de "Simone", paru il y a quelques semaines. Nous reproduisons ici quelques traits de ces lettres.

LE TRAVAIL — Courrier: Réponse au cas Simone. RP.

MONSIEUR A. V., DE LA TUQUE, ECRIT: "Je crois que Simone est dans une situation critique mais non sans possibilité d'en sortir. Voici ce que je lui recommande:

a) Le prix de location de chambre de \$12.00 par semaine est trop élevé.

SOLUTION: Trouver à tout prix une chambre moins chère.

b) Elle achète à crédit. Mauvaise chose. Le commerçant a le tour de nous avoir, je l'admets.

SOLUTION: Prendre l'habitude d'acheter au comptant.

c) Lettres d'avocat; Simone peut faire un arrangement amical avec les avocats.

SOLUTION PRATIQUE: S'entendre à donner deux ou trois dollars par semaine à l'avocat. Il ne peut refuser.

d) Salaire de \$25.00 par semaine. Pas très suffisant.

SOLUTION POSSIBLE: Continuer de s'appliquer à l'ouvrage, et voir le patron pour lui demander une augmentation. Il est humain. S'il existe un syndicat, s'en servir si possible.

e) La maladie coûte cher, on le sait tous.

SOLUTION: Prendre une assurance-maladie. Les assurances-groupes coûtent très peu à l'usine. S'il n'en existe pas, il est encore recommandable d'en prendre une particulière.

f) La situation peut sérieusement affecter le moral de "Simone". Bien des jeunes filles connaissent des moyens de se faire de l'argent.

SOLUTION: Se faire encourager par un prêtre. Prier beaucoup.

Budget possible:

Chambre	\$ 8.00
Nourriture	8.00
Comptes à crédit	1.00
Avocat	3.00
Assurances	.50
Dépenses	4.50
	\$ 25.00

Ajoutant une augmentation de \$3.00 par semaine, elle pourra passer au travers de la situation. Considérant qu'elle ne doit pas mourir dans cette usine, il existe plusieurs endroits où les salaires sont mieux que \$25.00 par semaine. Au besoin, guetter ces endroits. Si les parents peuvent lui aider certainement moralement et possiblement matériellement. Je transmets à Simone mes souhaits de succès et mes sentiments les plus amicaux.

MADAME R.C., DE MONTREAL, ECRIT: Pour faire suite à votre appel dans le journal "Le Travail", relativement au problème de Mlle Simone, voici en quelques mots ce que je lui conseille: Il lui suffit de se présenter au bureau d'Assistance Publique de l'hôpital et de demander que les comptes soient placés sous l'Assistance Publique, en mentionnant les raisons pour lesquelles elle ne peut payer. Pour plus de sûreté, elle peut se présenter auprès de l'auxiliaire sociale de l'hôpital, s'il y en a une, bien entendu. Celle-ci l'aviserait des démarches à suivre. Je ne dis pas que les deux hospitalisations seront payées par le Service du Bien-être Social qui recevra la demande d'Assistance publique, car il y aura une enquête avant que la décision soit rendue. Espérant que ce conseil aidera Simone à résoudre son problème.

A.S., DE BROMPTVILLE, nous fait parvenir cette suggestion: On sait que notre gouvernement paye des octrois énormes pour venir en aide aux hôpitaux et autres institutions sociales. Si c'est là la reconnaissance de ces institutions, c'est plutôt maigre. Donc, à ce que je vois, elle peut prouver clairement qu'étant dans l'incapacité absolue de payer, ce ne serait pas une solution de lui faire perdre sa position. Et, elle serait très bien comprise si elle pouvait s'adresser à un membre du clergé et à un échevin de sa place domiciliaire, qui feraient pression de leur influence afin d'obtenir une carte de l'Assistance publique qui solderait cette facture, chose qui se fait fréquemment. J'ai déjà réussi à l'avoir moi-même.

Vous avez raison Mlle S. Lortie. S'il n'a pas été fait mention des emprunts aux Caisses Populaires dans le cas d'une dame ne trouvant aucun moyen d'acheter un poêle et frigidaire, c'est par une distraction d'autant moins pardonnable que je connais un nombre considérable de personnes qui ont bénéficié de ces petits emprunts.

R. G.

PROPOS AIGRES-DOUX

à la Conférence Internationale du Travail où il n'est pas toujours question de paix et de justice sociale.

Les syndiqués de la C.T.C.C. seront sans doute édifiés de lire quelques extraits des délibérations de la Conférence Internationale du Travail qui les convaincront que la paix dans le monde est un thème populaire qui ne paraît pas se rapprocher de la réalité.

M. Ramadier (France) a été élu Président de la Conférence Internationale du Travail. A la suite de son élection, il a cru devoir consacrer un couplet à la coexistence pacifique, et il l'a fait en ces termes:

"Par dessus les croyances et les idéologies, la conscience de ce lien (entre la paix et la justice sociale) devient à peu près universelle. Elle doit nous enseigner que les barrières religieuses, économiques, politiques ne nous séparent pas aussi complètement que certaines attitudes excessives pourraient le faire croire. Nous coexistons et la coexistence simultanée dans le même univers et dans le même temps établit entre les hommes une solidarité matérielle dont nous ne pouvons nous dégager ni par la guerre, ni par la paix. En sommes-nous inconscients? Il est possible. Cependant, les souvenirs qu'éveille en nous ce retour (la Russie et satellites) rendent plus difficile l'inconscience. Nous sommes tenus de concéder que la coexistence ne peut pas toujours être un dos-à-dos, mais qu'elle implique aussi la communication de certaines idées et de certaines espérances comme celles que symbolise notre institution."

Durant la Conférence, la coexistence ne fut pas un dos-à-dos. Ce fut un face-à-face. Il est impossible d'offrir un résumé satisfaisant des débats. Mais quelques extraits de discours prononcés par des délégués des pays soviétiques, des Etats-Unis et de l'Angleterre suffiront à donner une idée de l'atmosphère de la Conférence Internationale du Travail, à certains moments. Suivront donc, sans commentaires, quelques extraits typiques de discours prononcés en vue d'assurer la collaboration internationale, une paix durable, et la justice sociale dans le monde.

Les pays soviétiques

Un conseiller technique gouvernemental de la Russie déclare:

"Les seuls représentants légaux de la Chine sont ceux qui ont été nommés par le gouvernement central de la République populaire de Chine. On ne peut pas galvaniser le cadavre du Kuomintang même avec la technique américaine. C'est contre nature..."

Le même orateur réplique ainsi au délégué patronal anglais:

"On a beaucoup parlé ici de démocratie et de liberté. Sir... s'est même permis de nous donner des leçons, comme si les représentants de la "dictature communiste" devaient prendre ici des leçons de démocratie et de liberté. Si vous avez un tel souci de notre éducation démocratique, pourquoi ne voulez-vous pas permettre aux représentants des entreprises soviétiques d'entrer à votre école?"

Toujours le même orateur, en réplique aux avancés des représentants patronaux français, anglais et américains, riposte:

"Les représentants de ces monopoles capitalistes, dont les intérêts sont défendus dans cette enceinte par le représentant des employeurs français, le représentant des employeurs anglais et par le représentant des employeurs américains cherchent à accentuer les divergences entre les pays parce que les conflits, pour eux, constituent des sources de profits et de bénéfices nouveaux. C'est pour cela qu'ils veulent amplifier les divergences, provoquer des conflits entre les pays pour qu'ils puissent, dans ces eaux troubles, pêcher leur poisson et accroître leurs bénéfices capitalistes..."

(Point d'ordre)

Une femme, déléguée des travailleurs de Tchécoslovaquie, fait une intervention comme suit:

"Le représentant des employeurs anglais a lancé une diatribe pleine de haine, de calomnies et de mensonges, au mépris le plus total des règles élémentaires de la correction..."

Le délégué gouvernemental de l'Ukraine s'en est pris également au représentant patronal anglais:

"J'ose espérer que l'intervention du délégué patronal anglais, qui marque une absence anormale de sens commun, ne reflète pas l'opinion des autres hommes d'affaires de l'Angleterre et qui, tel un vieux disque de gramophone, répète les attaques..."

(Point d'ordre, et le président avertit l'orateur):

"Je vous prie de ne pas mettre en cause un délégué dans des conditions qui puissent légitimement le froisser."

Le conseiller gouvernemental russe revient sur le cas de la Chine populaire (communiste) et il donne un avertissement aux représentants de la Chine nationaliste:

"Nous sommes persuadés qu'il ne se passera guère de temps maintenant avant que ce soit justement la voix de ce peuple chinois et de ses représentants légitimes qui résonne à cette tribune et non les glapissements des représentants du Kuomintang..."

Ce jour n'est pas éloigné. Il viendra, Messieurs du Kuomintang, et vous serez exclus de cette enceinte comme vous avez été exclus de la Chine même."

Le représentant gouvernemental de l'Ukraine, de son côté, répond à une attaque du délégué des travailleurs américains:

"Le travail forcé est l'une des bases du régime économique des Etats-Unis. Les monopoles capitalistes des Etats-Unis, dans la poursuite de bénéfices maximums, s'efforcent de faire adopter des lois anti-ouvrières et anti-populaires. Chacun sait que c'est précisément aux Etats-Unis qu'il existe une loi anti-ouvrière qui instaure le travail forcé pour des millions d'ouvriers. Même M. Green, ancien Président de l'A.F.L. qui n'a jamais été accusé, je crois, de sympathie pour le communisme, a dit en parlant de cette loi: (...) Cette loi établit un régime pénitentiaire pour les ouvriers. Elle permet de les obliger à effectuer n'importe quel travail pour des entrepreneurs risquant l'emprisonnement, neurs privés. En cas de refus, En revanche, aucune sanction n'est prévue à l'égard des employeurs". (...)

Les Etats-Unis

Le délégué patronal américain donne son interprétation de la rentrée de la Russie à la Conférence Internationale du Travail:

"Je déclare que l'objet de la rentrée de la Russie à l'O.I.T. est de disjoindre cette Organisation et de s'en servir comme

d'un tremplin pour une propagande communiste. A moins que nous ne prenions des mesures immédiates pour sauvegarder la structure tripartite de cette Organisation (...)

J'ai l'intention de recommander à mon gouvernement et à ceux qui m'ont désigné, les employeurs des Etats-Unis, de s'abstenir d'envoyer dans l'avenir une délégation d'employeurs à cette Conférence".

De son côté, le délégué ouvrier américain soumet le point de vue suivant:

"Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, tandis que l'O.I.T. s'efforçait par tous les moyens d'élever les idéaux de la justice sociale et du progrès social au-dessus de la destruction et du chaos, l'Union Soviétique a répondu à ses efforts par la diatribe et la calomnie, dénonçant cette Organisation comme étant un instrument de l'impérialisme capitaliste. Tandis que les nations démocratiques ont cherché à réaliser le rêve d'un monde meilleur, délivré de la peur et du besoin, les hommes du Kremlin ont comploté et réussi à détruire ce rêve".

L'Angleterre

Le délégué patronal anglais est celui qui s'est attaqué avec le plus de violence aux pays soviétiques. En voici une idée:

"Lorsque j'entends les délégués derrière le rideau de fer qualifier de démocratie populaire leur tyrannie et leur despotisme communiste, je commence à me demander si les mots ont gardé quelque sens."

"Personnellement, j'ai toujours défendu l'O.I.T.; je l'ai toujours considéré comme un rempart contre le communisme. A première vue, il peut être difficile d'affirmer cela aujourd'hui, mais je suis convaincu que si les peuples libres restent unis, nous pourrions, en mettant en lumière le mépris des communistes pour la liberté d'association (...) et en faisant ressortir le peu de cas qu'ils font des droits individuels de l'homme, obliger les dictatures communistes à regretter le jour où elles ont essayé de s'emparer de cette Organisation".

Le délégué gouvernemental de l'Angleterre s'est contenté d'un point d'humour:

"Le délégué russe citait un article du délégué des travailleurs anglais qui comparait l'Organisation Internationale du Travail à une automobile... le B.I.T. constituant le châssis, les syndicats le moteur, les employeurs le frein, et les gouvernements fournissant l'essence. Etant donné l'attitude passée de l'U.R.S.S. à l'égard de cette Organisation et ce qu'elle en a dit, il ne faut pas qu'elle se montre surprise de voir certains se demander, devant son retour soudain dans l'O.I.T., si son intention est véritablement de faire tourner les roues ou au contraire de les enlever tout à fait".

Gérard PICARD

PROTEGEZ-VOUS
CONTRE
LES FRAIS
MEDICAUX
CHIRURGICAUX
ET HOSPITALIERS



L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE
A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ
DU QUÉBEC



Vendeur autorisé
CHEVROLET et OLDSMOBILE
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange
GENERAL MOTORS

Autos usagées
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,
MONTREAL

St-Hyacinthe

Nouveau syndicat dans la métallurgie

L'Union des Métallurgistes de St-Hyacinthe, qui obtenait dernièrement son certificat de reconnaissance syndicale pour représenter quelque 70 employés de Griffin Steel Foundries de St-Hyacinthe vient d'entamer les négociations pour la signature d'une convention collective de travail.

Les employés de cette entreprise dont la spécialité est le coulage et le machinage des roues pour les wagons de fret sont représentés sur le comité de négociations par les confrères S. T. Payne, vice-président de la Fédération Nationale de la Métallurgie, Gerges Patenaude, agent d'affai-

res du Conseil Central de St-Hyacinthe et René Loiselle, Jean-Paul Côté, Donat Hamel, membres du syndicat.

Les élections

L'exécutif du nouveau syndicat a été choisi le 11 juillet dernier sous la présidence de M. Payne. Ont été élus: Marcel Martin, président; Léo-Paul McDermotte, vice-président; Marcel Bienvenue, secrétaire-archiviste; Charles E. Faucher, secrétaire-trésorier; René Loiselle, secrétaire financier; Jean-Louis Charron, maître de chapelle; Roméo Richer et Jean-Paul Côté, directeurs.

LA SEMAINE

DOLBEAU

Les élections syndicales sont en vogue à Dolbeau comme ailleurs et le syndicat des employés du commerce de Dolbeau et Mistassini vient de choisir ses officiers pour son prochain terme. Ce fut M. Jacques Hébert qui fut choisi président, Melle Germaine Hudon, vice-présidente; Mlle Solange Schmitt, secrétaire-archiviste, Melle Irène Gaudreault, secrétaire-trésorière; M. Eugène Lalancette, sentinelle. Les directeurs élus furent M. Raymond Veilleux, M. Robert Cossette et M. Guy Lamothe. A cette même assemblée un comité de grief fut fondé; ce comité est composé des membres suivants: Raymond Veilleux, Jean-Guy Lamothe et J.-Claude Gauthier. A tous ces officiers, nous souhaitons un grand succès et de belles relations entre leurs employeurs.

RIVERBEND

Le Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Riverbend, tenait dernièrement son assemblée à Alma, au cours de laquelle les élections avaient lieu; voici les résultats: M. Marcellin Gauthier fut élu président; M. Gérard Gagné, premier vice-président; M. Léo Arseneault, 2ième vice-président; M. Roger Ouellet, 3ième vice-président; M. Damase Maltais, secrétaire-archiviste; M. Sylvain Gagné, assistant-secrétaire; M. Léo Laberge, trésorier; M. Laurent Lavoie, secrétaire-financier; M. Jean-Marie Gagnon, secrétaire-correspondant; M. Joseph Girard, garde intérieure et M. Léonard Tremblay, sentinelle.

KENOGAMI

C'est le 10 juin courant, que les élections des officiers du Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Kénogami avaient lieu. C'est M. J.-Henri Vachon qui fut choisi président et les cinq vice-présidents pour chacun des départements suivants, furent: M. Raymond Arseneault pour la cour; M. Marcel Perreault pour le département du bois; M. J.-Paul Fortin pour le département du Pouvoir; M. René Dumont pour le département mécanique et M. Lionel Desjardins pour le département du Sulphite. M. Jules Lessard, secrétaire, M. Guy Raymond, assistant secrétaire, M. René Hubert, trésorier; M. Noël Tremblay, financier; Monsieur Edmond Dallaire, gardien et M. Louis Desrosiers, sentinelle. Les directeurs sont: MM. Georges Godin, Pierre-Eugène Tremblay et Aubé Guillard.

Avant de fêter St-Jean-Baptiste

(Suite de la page 1)

fin en manifestant leur ferme détermination de conserver les bénéfices acquis et de gagner quelques améliorations dont jouissent la plupart des travailleurs à l'emploi des autres entreprises importantes de Shawinigan.

Au nombre de ces demandes figure celle de la participation du syndicat aux décisions de la gérance qui sont susceptibles d'affecter la vie du travailleur et celle de sa famille ainsi qu'une clause reconnaissant l'ancienneté comme un facteur déterminant dans les mouvements du personnel.

Concernant les droits de la gérance on sait que l'Alcan réclame le droit exclusif d'embaucher, de mettre à la retraite, de promouvoir, de rétrograder, de permuter, de mettre à pied, de discipliner ou de congédier les employés.

Elle réclame également le droit exclusif de déterminer les exigences des différentes tâches existantes à ses usines et les qualifications nécessaires aux employés pour remplir les dites occupations. Elle réclame enfin le droit exclusif de faire quand il lui plaît tous les règlements qui lui conviennent et de les imposer aux employés avec les sanctions qu'elle voudra imposer.

Le Canada n'a plus que 15 navires marchands

D'ici quelques mois, trois autres navires marchands, construits au Canada passeront sous le pavillon britannique, de sorte que le nombre d'océaniques que comprendra notre marine marchande sera réduit à 15 navires.

A date, 108 océaniques, construits au Canada et appartenant à des armateurs canadiens, sont sous le pavillon britannique. La raison de ce transfert, c'est qu'il en coûte meilleur marché aux armateurs de naviguer sous pavillon britannique que sous immatriculation canadienne.

Les armateurs ne sont alors obligés de payer à leurs équipages que les salaires en vigueur dans la marine marchande britannique qui sont de beaucoup inférieurs à ceux payés aux marins naviguant sur des navires immatriculés au Canada.

Le C.T.C.C. a pris nettement position à ce sujet en demandant que les navires qui font du cabotage entre les ports canadiens soient obligés de payer les salaires en vigueur au Canada.

Autrement, par suite des accords entre le Canada et la Grande-Bretagne, les navires britanniques ont le droit de faire du cabotage à l'intérieur des eaux canadiennes sans être soumis à aucune restriction.

Il en découle une concurrence ruineuse pour les armateurs canadiens qui sont obligés de cesser leurs opérations ou de faire passer leurs navires sous le pavillon britannique.

De par ce fait, nos marins canadiens sont privés d'emploi tandis que nos armateurs ne songent plus à faire construire de navires au Canada pour remplacer les navires déseués.

Ce ne sont donc plus seulement les marins canadiens qui sont privés d'emploi mais aussi les travailleurs maritimes du Canada.

A moins d'une prompt intervention du gouvernement canadien pour remédier à cette situation en réservant le cabotage aux seuls navires construits et immatriculés au Canada ou de subsides à notre marine marchande, celle-ci va disparaître tout à fait et ce sera pour ainsi dire la fin de notre industrie de chantiers maritimes.

Les travailleurs canadiens qui n'ont pas oublié les promesses que leur avait faites le gouvernement canadien concernant le maintien de notre marine marchande, n'oublieront pas non plus la violation de cette promesse qui les accule à la misère.

ST-BRUNO

L'Association des Employés de la Chaîne Coopérative a décidé de porter quatre griefs devant le tribunal d'arbitrage pour faire accepter son point de vue. Il y a quelques mois, la Chaîne Coopérative a congédié quatre employés. Le Syndicat a tenté, mais sans succès, même après plusieurs séances de conciliation, de régler ces griefs, mais la Chaîne a toujours refusé de reprendre ces quatre employés et de leur accorder une indemnité à la suite de ces congédiements que nous croyons injustifiés.

C'est ce qui fait qu'un tribunal d'arbitrage a été demandé pour étudier cette question. Monsieur Ls-Ph. Boily a été choisi comme arbitre syndical dans ce tribunal. La Chaîne coopérative n'a pas encore fait connaître le nom de son représentant. De toute façon, la formation du tribunal ne saurait tarder maintenant.

Les négociateurs syndicaux nous assurent que lorsque M. Charles Lewis parle des droits de la gérance il semblerait qu'un jour par compassion pour l'humanité la Providence a délégué directement du Ciel la phalange des préposés à la gérance de l'Aluminium Co. pour venir organiser la vie des humains et protéger les intérêts d'une humanité dépourvue d'intelligence et de bon sens.

Le syndicat considère que les travailleurs sont des personnes humaines qui n'ont pas été créées exclusivement pour faire réaliser des profits à l'Aluminium Co et qu'ils ont le droit de participer à l'organisation et à la réglementation de leur vie de travailleur comme à celle de leur vie familiale.

Le syndicat prétend que les employés de l'Alcan qui consacrent la majeure partie de leur vie active dans les usines de l'Alcan conservent même pendant les heures de travail leur caractère sacré de personnes humaines avec tout ce que cela comporte, et qu'il leur appartient donc de décider en collaboration avec la gérance de la compagnie les conditions dans lesquelles ils sont appelés à travailler et à évoluer.

St-Hyacinthe

Contrat signé chez Lido Ltée

Le Syndicat National des Employés de Side Ltée de Granby vient de renouveler une convention collective de travail avec l'entreprise du même nom en obtenant une augmentation générale de 10 cents l'heure et plusieurs autres avantages.

Ce syndicat affilié à la Fédération de la Métallurgie et qui groupe seulement une dizaine de membres, soit la totalité des employés, a aussi obtenu une clause de séniorité parfaite, une clause de griefs améliorée et une prime de nuit de 10 cents au lieu de 7 cents précédemment.

La convention qui expirera le 31 décembre 1955 prévoit la réouverture des négociations sur la question des salaires et des autres avantages économiques le 31 décembre 1954.

Dès la conclusion de la convention, le syndicat d'un commun accord a porté sa contribution syndicale à \$3.00 par mois afin d'être assuré de pouvoir répondre aux besoins actuels et futurs du syndicat et des corps auxquels il est affilié.

GRAND'MERE

Les élections au poste d'officiers du Syndicat national des travailleurs de la Pulpe et du Papier de Grand-Mère a donné les résultats suivants:

Président, Gaston Ricard; 1er vice-président, Armand Pellerin; 2e vice-président, Emilien Saint-Louis; sec.-archiv.-correspondant, Claude Pronovost; ass.-sec.-archiv.-correspondant, Omer Lépine; sec.-trésorier, Jean-Marc Lamarre; assist.-sec.-trésorier, Paul-E. Bourbeau; gardien, Trefflé Ayotte; sentinelle, Lionel Sans-artier.

Asbestos

CONFIANCE RENOUVELEE AUX CHEFS SYNDICAUX

M. Armand Larrivée, président du Syndicat national de l'amiante d'Asbestos vient d'être réélu président de ce syndicat pour un neuvième mandat; de son côté, M. Raymond Pellerin a été réélu pour un dixième terme au poste de secrétaire-trésorier du même syndicat.

Aux autres postes, ont été élus MM. Oscar Champagne, vice-président pour un huitième mandat et Eugène Gagné, Jean-Paul Roy, Laurent Michel, Joseph Marchand, René Ouellet, Edmond Couture ont été choisis officiers du syndicat; les confrères Claude Lelièvre et Armand Beaudette ont été élus sentinelles et M. Elzéar Brousseau a été choisi porte-drapeau.

L'assemblée générale a aussi voté un vote de remerciement et d'appréciation à l'adresse des confrères Larrivée et Pellerin pour leur ténacité, leur courage et leur dévouement à la classe des travailleurs. On sait que ces derniers avaient la direction de leur syndicat lors de la grève de l'amiante en 1949 et ont conservé la confiance et l'appui de leurs confrères depuis cette date.

Départ de M. l'abbé Camirand

C'est avec regret que les syndiqués d'Asbestos ont appris le départ de leur aumônier, M. l'abbé Louis-Philippe Camirand. Ce dernier qui était curé de la paroisse St-Aimé d'Asbestos depuis plusieurs années et aumônier du Syndicat des Travailleurs de l'Amiante, vient d'être promu à la cure de St-Luce de Disraéli.

Les syndiqués d'Asbestos ont conscience de perdre un père qui a su comprendre toutes les classes de la société et spécialement les mineurs de l'amiante. Ces derniers se rappellent le dévouement sans bornes et l'appui que leur a toujours accordé leur aumônier dans toutes les occasions. Ils lui souhaitent des vœux de santé, de longue vie et de bonheur dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.



M. Armand LARIVEE, réélu président du Syndicat National de l'Amiante d'Asbestos, pour un neuvième mandat.

Sherbrooke

CERTIFICATIONS OBTENUES A CHLT ET CKTS

Le Conseil Canadien des Relations ouvrières (Ottawa) vient d'accorder au Syndicat des Imprimeurs de Sherbrooke deux nouvelles certifications. Cette reconnaissance vient consacrer le fait que les employés des deux postes de radio sherbrookois, CHLT et CKTS, viennent de se joindre aux rangs syndicaux.

On sait que le poste CHLT se rattache au journal quotidien La Tribune. C'est le poste de radio le plus important de tous les Cantons de l'Est. Quant au poste CKTS, il est rattaché au journal Sherbrooke Telegram et diffuse en langue anglaise dans la même région.

Les employés des deux postes (annonceurs, ingénieurs, etc.) ont déjà préparé un projet de convention collective qu'ils ont fait parvenir à l'employeur. Ils ont exprimé le désir d'entamer les négociations dans le plus bref délai possible. Un certain délai avait couru avant la certification à cause d'une contestation des employeurs qui rendit nécessaire une audition du Conseil canadien. Me Pierre Vadboncoeur, conseiller technique, et M. Raymond Péladeau, organisateur, avaient été les porte-parole des employés devant le conseil.

Ces nouvelles unités de négociation ne tombent pas sous la juridiction de la Commission des Relations ouvrières.

Comme elles font partie des services de communication, elles relèvent du fédéral.

St-Hyacinthe

CONTRAT SIGNE AVEC LA CIE GOODYEAR

ELECTIONS

Le Syndicat du Textile de St-Hyacinthe et la Cie Goodyear viennent de conclure une entente relative au renouvellement d'une convention collective de travail.

Parmi les avantages obtenus, mentionnons une troisième semaine de vacances après quinze années de travail ainsi que le paiement d'une police d'assurance entièrement par la compagnie.

Les confrères René Gosselin, président de la Fédération du Textile, Joseph Piché, président du Conseil Central de St-Hyacinthe, Albert Dubuc, agent d'affaires du syndicat et Aristide Gauthier représentaient le syndicat au cours des négociations.

Le Syndicat National catholique du Textile de St-Hyacinthe vient de choisir son nouvel exécutif pour la prochaine année. Les nouveaux élus sont: Joseph, président; Adélar Moreil, vice-président; J. P. Brousseau, trésorier; Loréo Girouard, secrétaire-archiviste; Aristide Gauthier, secrétaire-correspondant; Léon Plourde, Léopold Côté, Aurèle Houle, Ernest Millette, directeurs. Le syndicat a aussi choisi ses délégués sur le comité paritaire pour la durée de la nouvelle convention: ce sont Joseph Piché, Albert Dubuc et Aristide Gauthier.

Montréal

NURSES ASSOCIATION FACES CRISIS

The very existence of the Syndicate Movement in several Montreal hospitals is threatened by the anti-union attitude of the employers.

According to information supplied us by Jacques Vadboncoeur legal adviser to the Alliance of Nurses of Montreal (C.C.C.L.) and agent-negotiator to the different sections of the Syndicated Hospital Employees of Montreal.

Refuse To Co-operate

A series of meetings have taken place by the Association with the authority of the Central Council of Montreal in an attempt to iron out the ever increasing obstacles with which the Association finds itself confronted. Mr. Vadboncoeur stresses the non-cooperative attitude shown by the authorities of these hospitals in their meetings with the Syndicates.

Ignore Board's Ruling

The spokesman for the Reverend Sisters of Providence, Mr. Arthur Matteau, who is negotiating for the Order prevented the conclusion of negotiations to sign a contract simply because they refuse to abide by an Arbitration Board's decision handed down two years ago by the Honorable Judge Claude Provost respecting the adoption of the Rand Formula.

Resort To Intimidation

An attack on Syndicate security is a direct attack on the Syndicate's stability, its strength and in brief, an attempt to get rid of the Syndicates in the hospitals.

Warnings and threat by certain hospital authorities have been uttered to prospective members of the Syndicates and actual dismissals have taken place in certain cases of employees who have expressed their desire to use their right to join a union.

Decide To Fight

A situation confronts the Association of fighting the issues or of witnessing the death of several locals, and the Association has decided to FIGHT vigorously against these intolerable conditions.

The Catholic Syndicate employees in the hospital have abandoned playing a passive role and in the future will be a Syndicate of ACTION.

"L'Oeil en Coulisse" Slightly out of Focus

A Montreal publication known as "L'Oeil en Coulisse" or "The Eye in the Groove" has retracted an article which appeared in this publication on July 10th 1954.

In his apology and public retraction the Editor, André Le-compte, claims the article was received in good faith and published without any intention of being malicious towards an organization of workers, or of misleading the public. The Editor then adds "Although an error on our part has taken place and we have publically retracted same and offered our apologies, we do so under the protection of the Press Law of the Province of Quebec."

The C.C.C.L. reserves the right to institute an action for damages in this case.

GRANBY WORKERS SIGN BENEFICIAL CONTRACT

Mr. Edward Dumas, business agent of the Central Council of the National and Catholic Syndicates of Granby has advised us that their contract with the Granby Weaving and Spinning Co., Limited has been re-newed.

Retroactivity to June 15 1954 has been agreed upon, this date being the expiration of the previous contract.

New Benefits Secured

Several new clauses in the contract affords many new benefits to the members, to mention a few:

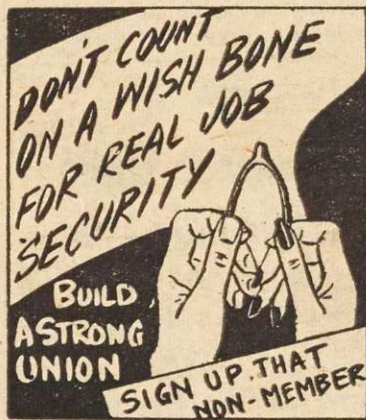
A new seniority set-up, premium for the night shift workers will jump from 7½ cents to 9 cents an hour, paid holidays will be 7 instead of 6 and an escalator clause for salaries of employees with less than six months service will be 2% of their total salary. From six months to one year 2.4%, from one year to two years 2.8%, from two years to three years 3% and four years service 3.2%. Two Two weeks paid holidays will be accorded all employees.

Reduced Working Hours

A reduction in the working hours from 50 to 47½ with full compensation, plus 5% increase for

employees earning 80 cents per hour and 10% for those earning 79 cents an hour or less.

The new contract will remain in force for one year.



Bell's Need for a Rate Boost?

Ottawa — C.P.A. by Clifford A. Seaton

The board of Transport Commissioners recently gave the Bell Telephone Co. of Canada permission to increase its rates in certain areas of Ontario and Quebec. The 10% boost allowed will mean, in Ottawa at least, a 35 cent increase in the rate for a one-party residential telephone, a 20 cent increase in the two-party telephone rate and a \$1.55 increase in the monthly rental for a one-party residential telephone.

Just how badly does Bell need boost its rates?

In 1953, the company showed a net profit of \$26,848,740 an increase of 19% over the previous year. In the previous years it had also racked up steady increases in net profit. For example, in 1952 it was \$22,570,330, the previous year \$16,203,208 and in 1950, \$10,323,544. This means that profits doubled over the short space of three years.

A glance at the company's 1953 balance sheet shows that Bell is not tottering on the brink of financial ruin. For example, its current assets were almost twice as large as its current liabilities, with the result that its working capital amounted to \$37,929,173 for the year! Also, after it had distributed dividends out of its net profit, it had a nice surplus for the year of \$6,585,224.

It is generally considered that if a public utility company's earnings cover bond requirements, (after depreciation) by 2 or 3 times, it is in a sound position in that respect. But last year Bell's earnings, after all interest and depreciation charges were taken care of, were more than 7 times (7.37) greater than its bond interest obligations. In 1952 it was 8.35; in 1951 — 6.64.

And, of course, the shareholders have been well taken care of. Since 1950 dividend yields (based on the market price of stock) have averaged five per cent or better. Indeed, in the last 72 years, shareholders of this Company have never failed to receive dividends!

BE UNION!
BUY UNION!
always look for the Union label

THE EDITORS OPINION

ALCAN TAKES A BLOW AT UNITY

Would you like an idea of the length to which the Aluminum Company of Shawinigan would go to ensure continuous production and no interference to their profits?

Here is an incident which took place recently at Shawinigan during the course of negotiations between Alcan and the Catholic Syndicates (C.C.C.L.).

It is known that one of the demands previously made by the Company was the abolition of a holiday and they specified St. John the Baptist Day, the recognized national holiday of the French Canadian people. The Company proposed that the employees should work this day and take the Saturday following the 24th of June.

The negotiators for the Syndicate asked the reason for this demand by the Company. Mr. Charles Lewis, company negotiator, replied the reason was to ensure no interruption in production thus ensuring better profits and reducing the cost of production.

The Syndicate representatives then posed the following question: "Do you believe, Mr. Lewis, that the reason you have just given are sufficient and reasonable enough to authorize you to forbid 800 French Canadian workers to forget their National holiday?"

And Mr. Lewis replied "THE FRENCH CANADIANS SHOULD THINK OF EATING BEFORE CELEBRATING ST. JOHN THE BAPTIST DAY" !!!

Needless to say, this report was not received very favorably by the membership at a meeting held later, when they took an unanimous resolution to show Mr. Lewis and the Aluminum Company that they possess enough respect and enough National pride to continue celebrating June 24 as the day of their National Patron, along with their other national compatriots.

The meeting also authorized their negotiating committee to continue to press for their just demands and expressed their confidence in their committee's action in the past.

The Syndicate considers that the workers are human beings and were NOT created exclusively towards the furtherance of being a means of increasing the profits of the Aluminum Company of Shawinigan. We contend that the employees of Alcan devote the major part of their existence in the plants of Alcan, while conserving their sacred right to live as human beings, and possess the right to better the working conditions they are called upon to endure.

BRAZEN STATEMENTS SUCH AS THIS ONE CERTAINLY DO NOT HELP AN ENTENTE CORDIALE BETWEEN CANADA'S TWO GREATEST PEOPLE, THE FRENCH CANADIANS AND THEIR ENGLISH SPEAKING BROTHERS.

NEWS DIGEST

Conciliation proceedings in the case of the Syndicated (C.C.C.L.) employees of the Donahue Corporation of St. Hyacinthe and the aforementioned company opened on July 21st when the company refused all demands asked by the Syndicate and crossed with their own demand for a general decrease in pay of 5 cents per hour.

Further developments in this situation will be given on this page upon occurrence.

FARNHAM

The Arbitration Board set up in the case of Barry and Staines Linoleum Company of Farnham has completed its sessions and will now deliberate on the Syndicate's demand for 25 cents per hour.

The Company refuses any increase of salary.

The Dominion Oilcloth and Linoleum Company of Montreal, parent company of Barry and Staines, are at present in arbitration, the next meeting being scheduled for August 10th.

These two disputes cover some 1,200 employees who are members of the National Federation of Chemical Workers (C.C.C.L.).

A decision in these cases is expected during the month of August, the Tribunal's present term expiring early in September.

QUEBEC

Contracts have been finalized with the Catholic Syndicate (C.C.C.L.) and six companies in Quebec City which will give salary increases and many other benefits to the members in these industries.

At Quebec Railways, the autobus chauffeurs have obtained a 40-hour week with full compensation, which represents a salary increase of 12% or an average basic pay of \$1.45 per hour, while the garage

employees of the company have been given a 5% increase which brings the basic pay to \$1.52 per hour.

At Maranda and Labrecque, fur dyers, an increase of 6% has been agreed upon with other fringe benefits.

Hearthrington Bakeries employees will receive a boost of \$2.50 per week.

In the clothing industry Gardner Clothing Co., Dorfman, and Raoul Garneau have been given an increase of 15 cents per hour for cutters which means the basic pay will be \$1.41 per hour, plus the acceptance by these companies of several beneficial fringe benefits for their personnel.

ST-HYACINTHE

The Syndicate of Metallurgy (C.C.C.L.) have received notification of the granting of certification paving the way for the opening of negotiations for a contract with some 70 employees of Griffin Steel Foundries of St. Hyacinthe.

These employees are specialists in the casting and machining of freight car wheels and were organized by the vice-president of the Federation of Metal Workers (C.C.C.L.), Mr. S. Ted Payne who was assisted by George Patenaude, business agent of the Central Council of St. Hyacinthe and Rene Loiselle, J. P. Cote and Dorat Hamel members of the Syndicate.

Executive Elected

The executive of this newly formed Syndicate were elected July 11th under the presidency of Mr. S. Ted Payne, Elected were: Marcel Martin, president; Leo Paul McDermott, vice president; Marcel Bienverue, Recording Secretary; Charles E. Faucher, Secretary; Rene Loiselle, Financial Treasurer; Jean Louis Charon, Chapel Master.